



SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND !

Jean- Paul LOUIS, dans la tourmente.

Vous avez bien lu. C'est le titre du film que vous connaissez, sauf qu'ici ces qualificatifs sont censés décrire un seul homme. Et ce n'est autre que JP, notre secrétaire de CHSCT, responsable de la section CFDT du CEI Chilly Mazarin. Il serait les trois à la fois. En tout cas, c'est ce que veulent faire croire, deux ou trois collègues sous la houlette de quelques membres de la direction du site. C'est bien connu, « quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage ».

■ C'est plus sérieux que ça en a l'air !

La bombe est lâchée, Jean-Paul est un harceleur, d'après le(s) courrier(s) reçu (s) par la direction. On savait qu'il était ciblé depuis l'affaire Elena, aujourd'hui, les choses deviennent plus claires, plus graves le concernant. C'est bien de harcèlement (moral) qu'il vient d'être accusé par un collègue qu'il a lui-même formé, accompagné, protégé. On nous dit qu'il est super pro, mais en même temps, il a la blague facile. Lui qui s'est toujours dévoué, sacrifié pour défendre ses collègues. Lui qui n'a jamais sourcillé quand il fallait aller au front pour le personnel. C'est à lui qu'on veut faire porter le chapeau. C'est lui qu'on veut faire tomber. Par ce biais ou par un autre, ils le lui avaient promis.

■ La méthode tyrannique a encore frappé !

Ceux qui sont derrière cette manœuvre ont bien calculé leur coup. Diviser pour mieux régner est la devise de certains mais les conséquences sont toujours désastreuses. Si la CFDT a toujours plaidé pour le bien-travailler ensemble, ce n'est pas pour que notre chef de file trahisse nos valeurs. Un weekend a suffi pour que le collègue se retourne contre Jean-Paul et quelques autres, semble-t-il, se sont prêtés au jeu. « En moins de deux », un dossier à charge était monté contre lui. JP demande à avoir le droit de se défendre, de faire valoir ses droits comme il se doit. Le mensonge, la calomnie ça suffit !

■ No pasarán !

Comme on le dit toujours à la CFDT, l'injustice doit être combattue d'où qu'elle vienne. On conteste la sanction qui vient d'être prononcée contre Jean-Paul. Il faut que la lumière soit faite dans cette affaire. Puisqu'il s'agit de harcèlement, la CFDT demande qu'un protocole de harcèlement soit déclenché contre Jean-Paul et qu'une expertise soit réalisée dans le plus bref délai. A ce stade, nous n'avons aucun doute sur l'innocence de notre représentant. Hors de question de courber l'échine ! Les tenants de la brimade et du harcèlement, ce n'est pas nous. La terreur ne vient pas de Jean-Paul. On sait qui la pratique. Quant aux blagounettes, nous affirmons que Jean-Paul n'est pas le seul à en faire. Et nous le prouverons !!!

